



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

OBJET : LUDO-MÉDIATHÈQUE

Modification du règlement intérieur

N°2026_084

Date d'affichage de la liste des délibérations : **23 juin 2026**

Date de transmission en Préfecture : **23 juin 2026**

Date de mise en ligne : **23 juin 2026**

Date de la convocation du Conseil municipal : **9 juin 2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Olivier CAPEL**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Lionel CATRAIN - Laurence BEUGRAS - Christophe REBOUL - Solange VENDITTELLI - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Jean PETIT - Jean-Michel RIVIER - Christophe GALLAY - Olivier CAPEL - Anne-Sixtine DE SAINT-GEORGE - Anne JUSTIN - Franck COLLAS - Nadine CARRION - Christelle RIVAT - Cynthia CHABERT - Carole COGNARD - Erwan LE SAUX - Marie DELAHAYE - Omar KLAÏ - Christiane CONSTANT - Odile MIRGUET

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Valérie GRILLON (à Serge BÉRARD) - Claude MARCOLET (à Sébastien FRANÇOIS) - Agnès SÉNÉCLAUZE (à Laurence BEUGRAS) - Laurent MACON (à Cynthia CHABERT) - Xavier FRANCO (à Olivier CAPEL) - Yeabsera RAVET (à Omar KLAÏ) - Didier DUBOIS (à Christiane CONSTANT)





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2026

Le règlement intérieur de la médiathèque a pour objet de codifier les rapports entre la structure et ses usagers. Il détaille le fonctionnement et les modalités d'utilisation du service, ainsi que les droits et devoirs de l'utilisateur.

La prise en compte de l'évolution des usages, des publics et des services impose à la collectivité de revoir le règlement intérieur de façon régulière.

Le nouveau service de prêt de jeux de société mis en place depuis le mois d'août 2025 est limité à 1 jeu par famille pour des raisons de stock et des questions organisationnelles. Au vu du succès de ce service et de la forte demande des usagers, il est proposé d'augmenter la possibilité de prêt à 1 jeu par carte d'abonnement. Le fonds de jeux de société a été retravaillé et l'organisation repensée afin d'absorber cette modification des conditions de prêt.

Cette modification permet également de renommer le nom du service médiathèque en ludo-médiathèque.

La commission n°1 « Culture, Sport, Vie associative et Communication » a vu le dossier le 9 juin 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- RENOMMER le nom du service médiathèque en ludo-médiathèque
- APPROUVER la modification des conditions de prêts des jeux de société du règlement intérieur de la ludo-médiathèque, tel que présenté en séance et joint en annexe, comme suit :
 - possibilité de prêt à 1 jeu par carte d'abonnement

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Olivier CAPEL

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD